

2 juillet 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, mardi, le 2 juillet 2013 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire, Monsieur Yves Beaulieu. Sont également présents Mesdames les conseillères Sylvie Perreault et Sylvie Roberge et Messieurs les conseillers Daniel Gravel et Serge Perreault.

Messieurs les conseillers Richard Croteau et Sylvain Grégoire sont absents.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent

#### MOT DE BIENVENUE

#### ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Séance ordinaire du 3 juin 2013 et séance de consultation publique du 26 juin 2013
- 04- Correspondance
  - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- Administration
  - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer
  - 5.2 Adoption du rapport financier de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012
  - 5.3 Adjudication d'un contrat de remplacement de système téléphonique
  - 5.4 Adjudication d'un contrat de fourniture de liens Siptrunk pour communications sur IP
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
  - 6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de juin 2013
  - 6.2 Adoption d'un second projet de règlement numéro 548-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 228-92 aux fins de modifier les usages autorisés dans la zone agricole A-08
- 07- Sécurité publique
- 08- Loisirs et culture
  - 8.1 Modification à la résolution numéro 2013-05-88 – Embauche de madame Cassandra Adam
- 09- Hygiène du milieu et travaux publics
  - 9.1 Adjudication d'un contrat d'aménagement d'un terrain de soccer au parc des Sables
  - 9.2 Autorisation de paiement des travaux de traitement de surface double de la 2<sup>e</sup> avenue, de la 3<sup>e</sup> avenue et d'une partie de la rue Robert au Domaine Safari – certificat de paiement no 2 « Final »
  - 9.3 Renouvellement du contrat de contrôle animalier
  - 9.4 Autorisation de paiement pour des travaux de réfection du pavage sur plusieurs chemins 2012 (partie du chemin William-Malo, des rues de l'Église et Prévert) – Certificat de paiement no 2
  - 9.5 Adjudication d'un contrat d'aménagement de jeux d'eau au parc des Sables et amendement à la résolution numéro 2013-05-083
  - 9.6 Autorisation de paiement des travaux de construction des infrastructures du prolongement de la rue des Jonquilles (lot 88-153-1) Phase V / Lots 88-143 à 88-152 et 88-164 – Certificat de paiement numéro 2 / réception provisoire
- 10- Varia

- 11- **Période de questions**
- 12- **Levée de la séance**
- 2013-07-119 01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**  
 Il est proposé par Madame Sylvie Roberge  
 Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.  
 Adoptée
- 02- **PÉRIODE DE QUESTIONS**  
 Aucune question.  
 La période de questions est close à 20 h 02.
- 03- **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 2013-07-120 3.1 **Séance ordinaire du 3 juin 2013 et séance de consultation publique du 26 juin 2013**  
 Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leurs procès-verbaux au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.  
 Il est proposé par Monsieur Serge Perreault  
 Et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2013 et de la séance de consultation publique du 26 juin 2013 soient approuvés.  
 Adoptée
- 04- **CORRESPONDANCE**
- 2013-07-121 4.1 **Adoption du bordereau de correspondance**  
 Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 30 juin 2013.  
 Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
 Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 30 juin 2013.  
 Adoptée
- 05- **ADMINISTRATION**
- 2013-07-122 5.1 **Adoption des comptes payés et à payer au 30 juin 2013**  
 Il est proposé par Madame Sylvie Perreault  
 Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 30 juin 2013 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **183 576.47 \$**.
- |  |               |
|--|---------------|
| Décassements : chèques numéros 5120 à 5129         | 15 790.00 \$  |
| Comptes fournisseurs : chèques numéros 5130 à 5209 | 141 785.19 \$ |
| Salaires du mois de juin                           | 26 001.28 \$  |
| Total de la période :                              | 183 576.47 \$ |
- Adoptée
- Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.
- Claude Gagné  
 Secrétaire-trésorier

2013-07-123

**5.2 Adoption du rapport financier de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport financier de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie tel que produit par monsieur Pierre Brabant comptable agréé, pour la période se terminant le 31 décembre 2012.

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel

Et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport financier de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Mélanie pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012.

Adoptée

2013-07-124

**5.3— Adjudication d'un contrat de remplacement de système téléphonique**

Monsieur Claude Gagné, dépose une proposition de services et fournitures pour le remplacement du système téléphonique des bâtiments municipaux préparée par la compagnie Bell et datée du 18 juin 2013.

**ATTENDU** que le système téléphonique des bâtiments municipaux n'est plus sous garantie et n'est plus supporté par notre fournisseur de services téléphoniques;

**ATTENDU** les avantages techniques et économiques à utiliser la technologie de communications sur IP pour les services téléphoniques des bâtiments municipaux;

**ATTENDU** la proposition de services et fournitures d'équipements téléphoniques de Bell datée du 18 juin 2013 telle que préparée par messieurs Dominic-Yann Dupuis et Claude Cuillierier;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Madame Sylvie Roberge  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'ADJUGER** le contrat de remplacement de système téléphonique à l'entreprise Bell selon la proposition du 18 juin 2013 au montant de seize mille quatre-vingt-huit dollars et cinquante-huit cents (16 088.58 \$);

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en affectant le fonds de roulement de la Municipalité sur une période de trois années;

**DE MANDATER** Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2013-07-125

**5.4— Adjudication d'un contrat de fourniture de liens Siptrunk pour communications sur IP**

**ATTENDU** l'approbation en juillet 2013 pour le changement de système téléphonique pour les bâtiments municipaux;

**ATTENDU** les avantages techniques et économiques à utiliser la technologie de communications sur IP pour les services téléphoniques des bâtiments municipaux;

**ATTENDU**

la proposition de services de la compagnie Xittel pour la fourniture de quatre liens Siptrunk sur une période de trois ans;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'ADJUGER** le contrat de fourniture de quatre liens Siptrunk à la compagnie Xittel au montant de trente dollars (30 \$) par mois par lien pour une durée de 36 mois et des frais d'installation de cent cinquante dollars (150 \$);

**DE MANDATER** Monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

**06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2013-07-126

**6.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de juin 2013**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 30 juin 2013 tel que préparé par madame Julie Chabannel, inspectrice en bâtiment.

Il est proposé par Madame Sylvie Roberge  
Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 30 juin 2013.

Adoptée

2013-07-127

**6.2 Adoption d'un second projet de règlement numéro 548-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 228-92 aux fins de modifier les usages autorisés dans la zone agricole A-08**

**ATTENDU**

que le règlement de zonage numéro 228-92 est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Mélanie depuis le 6 avril 1992;

**ATTENDU**

que le projet de sentier Kildare favorise la plantation d'arbres dans la coulée du ruisseau et ne nuit d'aucune façon à l'agriculture présente sur ces lots;

**ATTENDU**

que le présent règlement ne soustrait pas l'obligation, pour les promoteurs du sentier, d'obtenir tout autre permis ou autorisation auprès de toute autorité compétente;

**ATTENDU**

que la Municipalité de Sainte-Mélanie ne contribuera d'aucune façon au soutien financier du projet de sentier;

**ATTENDU**

que les modifications proposées sont conformes au plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

**ATTENDU**

que les modifications proposées sont conformes au schéma d'aménagement et autres documents de la MRC de Joliette;

**ATTENDU**

que tous les membres du conseil ont pris connaissance du règlement numéro 548-2013 et que dispense de lecture en est donnée;

**ATTENDU**

qu'un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 3 juin 2013;

- ATTENDU** qu'une séance de consultation publique a été tenue le 26 juin 2013 à l'occasion de laquelle, le projet de règlement a été expliqué et des commentaires ont été reçus;
- ATTENDU** que, suivant cette consultation, aucune modification n'est apportée au projet de règlement;
- ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné conformément à la loi;
- EN CONSÉQUENCE,** Il est proposé par Monsieur Serge Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :
- Que le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le second projet du règlement numéro 548-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 228-92 afin de modifier les usages autorisés dans la zone agricole A-08.

### **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 548-2013**

#### **Modifiant le règlement de zonage numéro 228-92 afin de modifier les usages autorisés dans la zone agricole A-08**

#### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **ARTICLE 2 INVALIDITÉ PARTIELLE**

Le conseil décrète le présent règlement dans son ensemble et également titre par titre, chapitre par chapitre, section par section, article par article, paragraphe par paragraphe, alinéa par alinéa, de sorte que si un titre, un chapitre, une section, un article, un paragraphe ou un alinéa du présent règlement était ou venait à être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer.

#### **ARTICLE 3 GRILLE DES USAGES DE LA ZONE A-08**

La grille des usages de la zone A-08 accompagnant le règlement de zonage numéro 228-92 et précisant les usages qui y sont autorisés, est modifiée en ajoutant la classe d'usage 3700 « espaces verts » et les « sentiers de loisirs », tel que montré en annexe A du présent règlement.

#### **ARTICLE 4 AJOUT D'UNE DÉFINITION DE « SENTIER DE LOISIRS »**

L'article 3.1 est modifié par l'ajout du terme et de la définition suivante :  
« Sentier de loisirs : bande de terrain aménagée en fonction des activités de marche, de raquette et de ski de fond et ne comportant aucune infrastructure et/ou construction. »

#### **ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Avis de motion, le 3 juin 2013  
Premier projet adopté le 3 juin 2013  
Avis public de consultation le 15 juin 2013  
Consultation publique le 26 juin 2013  
Adoption du second projet le 2 juillet 2013  
Avis public de demande d'approbation référendaire le 3 juillet 2013  
Adoption du règlement le 12 août 2013  
Approbation par la MRC de Joliette  
Entrée en vigueur



07- **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun point n'est ajouté.

08- **LOISIRS ET CULTURE**

2013-07-128

8.1 **Modification à la résolution numéro 2013-05-088 – Embauche de madame Cassandra Adam**

**ATTENDU** la résolution numéro 2013-05-088 adoptée le 6 mai 2013 embauchant le personnel du camp de jour pour l'été 2013;

**ATTENDU** que madame Rachel Laurin s'est désistée de son emploi d'animatrice;

**ATTENDU** la recommandation de monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs d'embaucher madame Cassandra Adam en remplacement de madame Rachel Laurin;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Madame Sylvie Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'EMBAUCHER** madame Cassandra Adam au poste d'animatrice du camp de jour au taux horaire de onze dollars (11.00 \$) pour des semaines régulières de 38,5 heures, pour une période couvrant les activités du camp de jour;

**DE TERMINER** le lien d'emploi avec madame Rachel Laurin;

**D'AMENDER** la résolution numéro 2013-05-088 conséquemment pour tenir compte de la présente résolution.

Adoptée

09- **HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS**

2013-07-129

9.1 **Adjudication d'un contrat d'aménagement d'un terrain de soccer au parc des Sables**

*Monsieur Daniel Gravel, conseiller municipal, avise le conseil qu'il est un employé de la compagnie Sintra et que pour cette raison il se retire des délibérations et s'abstient de tout commentaire, question ou participation à l'adoption de la présente résolution.*

**ATTENDU** la résolution numéro 2013-05-082 adoptée le 6 mai 2013 concernant une demande d'aide financière au Pacte de la ruralité pour la réalisation d'un projet d'aménagement de terrain de soccer au parc des Sables;

**ATTENDU** les relevés effectués à l'automne 2012 par la compagnie Sintra région Lanaudière-Laurentides pour l'aménagement d'un terrain de soccer;

**ATTENDU** la proposition de la compagnie Sintra région Lanaudière-Laurentides pour l'aménagement d'un terrain de soccer datée du 20 juin 2013;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Madame Sylvie Roberge  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'OCTROYER** à la compagnie Sintra région Lanaudière-Laurentides le contrat d'aménagement d'un terrain de soccer pour un montant n'excédant pas quatorze mille cinq cents dollars (14 500 \$) plus taxes;

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en affectant le surplus libre de la Municipalité en y soustrayant toute subvention ou contribution provenant du Pacte de la ruralité.

Adoptée

2013-07-130

**9.2 Autorisation de paiement des travaux de traitement de surface double de la 2<sup>e</sup> avenue, de la 3<sup>e</sup> avenue et d'une partie de la rue Robert au Domaine Safari – Certificat de paiement no 2 « Final »**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme **BEAUDOIN HURENS Inc.** datée du 12 juin 2013 relative à des travaux de traitement de surface double de la 2<sup>e</sup> avenue, de la 3<sup>e</sup> avenue et d'une partie de la rue Robert au Domaine Safari – Certificat de paiement no 2 « Final ».

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie autorise le paiement au montant de deux mille deux cent soixante-quatre dollars et quatre-vingt-quatre cents (2 264.84 \$) toutes taxes incluses, à l'entrepreneur « **Franroc, division de Sintra Inc.** », pour les travaux de traitement de surface double de la 2<sup>e</sup> avenue, de la 3<sup>e</sup> avenue et d'une partie de la rue Robert au Domaine Safari – Certificat de paiement no 2 « Final », tel que recommandé par monsieur Olivier Fréchette, ingénieur junior, de la firme d'ingénieurs **BEAUDOIN HURENS Inc.** en date 12 juin 2013.

**QUE** les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même le fonds d'administration en y soustrayant toute subvention ou contribution pour l'entretien et/ ou l'amélioration du réseau routier local en 2012, plus particulièrement les programmes PAARRM et PAERL du ministère des Transports du Québec.

**D'AUTORISER** monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2013-07-131

**9.3— Renouvellement du contrat de contrôle animalier**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose un projet de contrat pour le renouvellement des services de contrôle animalier pour l'exercice financier 2014, tel que préparé par l'entreprise l'Inspecteur Canin de Saint-Charles-Borromée. Ce projet de contrat précise que le coût des licences individuelles pour chien est maintenu au tarif actuel de trente dollars (30 \$).

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**RENOUVELER** le contrat de contrôle animalier pour l'exercice financier 2014 avec l'entreprise l'**Inspecteur Canin** sise au 678, chemin de la Visitation, Saint-Charles-Borromée, Québec;

**DE MANDATER** monsieur Yves Beaulieu, maire et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée



2013-07-132

9.4 **Autorisation de paiement pour des travaux de réfection du pavage sur plusieurs chemins 2012 (partie du chemin William-Malo, des rues de l'Église et Prévert) – Certificat de paiement no 2**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme **BEAUDOIN HURENS INC.** datée du 6 juin 2013 relative à des travaux de réfection du pavage sur plusieurs chemins 2012 – Certificat de paiement no 2.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Serge Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** le paiement au montant de quarante mille vingt-cinq dollars et cinquante-quatre cents (40 025.54 \$) toutes taxes incluses à **Sintra Inc.** relatif aux travaux de réfection du pavage de plusieurs chemins 2012 (*partie du chemin William-Malo, des rues de l'Église et Prévert*) – Certificat de paiement no 2, tel que recommandé par la firme d'ingénieurs BEAUDOIN HURENS INC. en date du 6 juin 2013;

**DE POURVOIR** au paiement des dépenses pour la réfection d'une partie du chemin William-Malo en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008);

**DE POURVOIR** au paiement des dépenses pour la réfection d'une partie de la rue de l'Église en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (règlement numéro 506-2008);

**DE POURVOIR** au paiement des dépenses pour la réfection d'une partie de la rue Prévert en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du surplus accumulé non affecté, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin, le cas échéant.

Adoptée

2013-07-133

9.5 **Adjudication d'un contrat d'aménagement de jeux d'eau au parc des Sables et amendement à la résolution numéro 2013-05-083**

**ATTENDU**

la résolution numéro 2013-05-083 adoptée le 6 mai 2013 concernant une demande d'aide financière au Pacte de la ruralité pour la réalisation d'un projet d'aménagement de jeux d'eau au parc des Sables;

**ATTENDU**

l'appel d'offres sur invitation et l'ouverture des soumissions le 2 juillet 2013;

**ATTENDU**

la proposition de la compagnie Piscines Soucy de Québec pour l'aménagement de jeux d'eau projet clé en main datée du 2 juillet 2013;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Madame Sylvie Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'OCTROYER** au plus bas soumissionnaire conforme, la compagnie **Piscines Soucy** de Québec, le contrat d'aménagement de jeux d'eau projet clé en main pour un montant n'excédant pas quatre-vingt-deux mille cent trente dollars (82 130 \$) plus taxes;

**D'AMENDER** la résolution numéro 2013-05-083 adoptée le 6 mai 2013 concernant une demande d'aide financière au Pacte de la ruralité pour la réalisation d'un projet d'aménagement de jeux d'eau au parc des Sables en modifiant le montant de demande d'aide financière à soixante-seize mille deux cent cinquante-huit dollars (76 258 \$) et la contribution municipale à dix-neuf mille soixante-quatre dollars (19 064 \$) tel que précisé au montage financier du formulaire de demande d'aide financière déposé au CLD de Joliette;

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en affectant le surplus libre de la Municipalité en y soustrayant toute subvention ou contribution provenant du Pacte de la ruralité.

Adoptée

2013-07-134

9.6 **Autorisation de paiement des travaux de construction des infrastructures du prolongement de la rue des Jonquilles (lot 88-153-1) Phase V / Lots 88-143 à 88-152 et 88-164 – Certificat de paiement numéro 2 / réception provisoire**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose une recommandation de paiement de la firme Les Services exp Inc. datée du 20 juin 2013 relative à des travaux de construction des infrastructures de prolongement de la rue des Jonquilles (lot 88-153-1) – Certificat de paiement no 2 / réception provisoire.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Daniel Gravel  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** le paiement au montant de quatre mille cent trente-six dollars et quatre-vingt-douze cents (4 136.92 \$) toutes taxes incluses à **Excavation Normand Majeau Inc.** relatif aux travaux de construction des infrastructures du prolongement de la rue des Jonquilles (lot 88-153-1) – Certificat de paiement numéro 2 / réception provisoire tel que recommandé par la firme d'ingénieurs Les Services exp Inc. en date du 20 juin 2013;

**DE POURVOIR** au paiement des dépenses pour les travaux de construction des infrastructures du prolongement de la rue des Jonquilles (lot 88-153-1) à même les fonds disponibles du règlement numéro 544-2012 autorisant des travaux de construction d'infrastructures (aqueduc, égout et rue) et travaux connexes sur une partie de la rue des Jonquilles et à recourir à un emprunt n'excédant pas cent quatre-vingt-dix mille dollars (190 000 \$);

**D'AUTORISER ET MANDATER** monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

10- **VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

11- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions se termine à 20 h 09.

2013-07-135

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Sylvie Roberge  
Et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 10.

Adoptée

---

**Yves Beaulieu**  
**Maire**

---

**Claude Gagné**  
**Directeur général et secrétaire-trésorier**